



Ville de Saint-Denis-en-Bugey

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 19 septembre 2024 A 18 H 30

Présents : Pascal COLLIGNON, Béatrice RIQUELME, Guy CAGNIN, Marie-Madeleine DIALLO, Jean-Marc FOGOLIN, Valérie CAUWET-DELBARRE, Claude LABAT, Viviane MAZUE, Yvon BABLON, Florence FERRANHO, Sandrine DELERIS, Marie-Line GELEOC.

Excusés :

Salvador PARINI a donné pouvoir à C. LABAT
Henri-Pierre ZITO a donné pouvoir à S. DELERIS
Géraldine VOLUET

Absents :

Arnaud BEGOT
Michaël BRAZ
Julien RIVAUX
Véronique MALEYSSON

Secrétaire de séance : Yvon BABLON

Début de la séance : 18h30

L'ordre du jour est le suivant :

- 1/ Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2/ Adhésion à contrat de groupe pour le maintien de salaire
- 3/ SIEA – Modification des statuts et Validation du SDRIVE
- 4/ Fusion du SIERA et du STEASA
 - Modification statutaire STEASA
 - Dissolution SIERA
 - Modification périmètre STEASA
 - Nomination de 2 délégués titulaires et 2 suppléants au SERA
- 5/ Reprise concessions perpétuelles
- 6/ RIFSEEP Police

7/ Mise à disposition de la salle au-dessus de la bibliothèque

8/ Modification des tarifs cantine

9/ Fonds de concours piste cyclable

9/ Décisions du Maire

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2024

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2024 est adopté sans observation.

2 / Adhésion au contrat de groupe pour maintien de salaire

Monsieur Guy CAGNIN rappelle à l'assemblée qu'en cas de maladie ordinaire, les agents de la fonction publique territoriale perçoivent leur salaire à plein traitement pendant 3 mois seulement, puis à demi-traitement. Pour pallier à cette situation, les agents ont la possibilité de s'assurer via un contrat de prévoyance, maintien de salaire. Le Centre de Gestion a lancé une consultation au même titre que pour la mutuelle. L'organisme retenu est TERRITORIA Mutuelle.

Il rappelle également l'ordonnance de 2021 qui fixe les objectifs, notamment les dates du 1^{er} janvier 2026 pour proposer aux agents une mutuelle santé et celle du 1^{er} janvier 2025 pour le contrat prévoyance.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation pour la prévoyance.

3/ SIEA – Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le rôle et les compétences du SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain).

Il indique également que lors de l'Assemblée Générale exceptionnelle du SIEA le 26 juin dernier, les délégués ont voté deux délibérations

- Une concernant la modification des statuts du SIEA
- L'autre concernant la validation du Schéma Directeur des IRVE (Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques) élaboré par le SIEA dans le cadre d'une prestation de service, sans réserve, ni modification.

La modification des statuts porte sur l'ajout à l'article 2.7 Mise en commun de moyens et activités accessoires comme suit :

« 2.7.8 : le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un EPCI, d'un Syndicat Mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L.5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français
- Que cette activité demeure accessoire
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique

Une collectivité territoriale ou un autre EPCI peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Le Conseil , à l'unanimité , approuve dans leur intégralité les nouveaux statuts et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la délibération.

Schéma Directeur des IRVE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le SIEA va lancer un marché pour l'installation de bornes de recharges pour les voitures électriques. Il rappelle que ce même syndicat a déjà des marchés pour les fournitures de gaz et d'électricité.

Pour ce faire le SIEA doit élaborer un schéma directeur des IRVE. Ce schéma directeur sera conçu en concertation avec l'ensemble des collectivités du département ainsi que les opérateurs privés déployant des IRVE afin d'assurer un déploiement cohérent et coordonné entre maitrises d'ouvrages publiques et les maitrises d'ouvrages privés.

La commune s'engage à transmettre au SIEA l'ensemble des données nécessaires à la réalisation du SDIRVE et à acquitter les sommes dues conformément à l'article 7 de la convention (Prix forfaitaire 45 € HT)

Le conseil, à l'unanimité, autorise le SIEA à réaliser un SDIRVE et autorise le Maire à signer la convention avec le SIEA.

4/ Fusion du SIERA et du STEASA

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la loi 3DS oblige les intercommunalités à prendre la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026. Des exceptions ont été prévues pour les syndicats infracommunautaires (syndicat avec un périmètre au-delà de celui de l'intercommunalité). Etant donné que nous appartenons à un syndicat de ce type, les élus ont décidé de ne pas transférer la compétence à la CCPA. Il indique donc que les collectivités ont décidé la fusion du SIERA et du STEASA en un nouveau syndicat le SERA (Syndicat des Eaux de la Région d'Ambérieu).

Le conseil, à l'unanimité,

- Décide de procéder à la dissolution du SIERA au 1^{er} janvier 2025,
- Approuve la modification statutaire du STEASA (prise des compétences « eau potable » et « assainissement non collectif », transformation en syndicat à la carte, modification du nom et de la gouvernance), et transfert de compétence.

- Désigne 2 titulaires (Pascal COLLIGNON et Guy CAGNIN) et 2 suppléants (Claude LABAT et Yvon BABLON) siégeant au SERA

5/ Reprise des concessions perpétuelles

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les conditions de reprises des concessions perpétuelles pour lesquelles l'abandon a été régulièrement constaté. Ces reprises doivent se faire selon des formalités précises et des délais imposés.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à accomplir toutes les formalités pour la reprise de ces concessions.

6/ RIFSEEP Police

Monsieur CAGNIN expose que jusqu'à présent les agents publics de la filière police municipale n'étaient pas concernés par le RIFSEEP, en raison de la spécificité de leurs fonctions. Le décret n° 2024-614 acte la réforme du régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois suivants :

- Directeurs de police municipale
- Chefs de service de police municipale
- Agents de police municipale

Les primes actuelles disparaîtront au 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de mettre en place ce RIFSEEP pour la filière police.

7/ Mise à disposition de la salle au-dessus de la bibliothèque

Madame Valérie CAUWET-DELBARRE fait part au conseil d'une demande d'occupation de la salle au-dessus de la bibliothèque faite par une auto-entrepreneuse pour des ateliers d'arts plastiques les lundis hors vacances scolaires.

Elle indique que la commission s'est prononcée sur le fait qu'une participation financière de 50 € par mois lui soit demandée car seules les associations ont droit à la gratuité.

Le conseil autorise le maire à procéder à cette mise à disposition et à en fixer le montant de la participation.

8/ Modification des tarifs cantine

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de l'établissement des tarifs cantine, il a été omis la prestation panier repas pour les enfants bénéficiant d'un PAI. Il est proposé de demander une participation de 2 € lorsque les enfants sont accueillis à la cantine avec leur panier repas pour notamment la surveillance.

Le conseil, à l'unanimité valide cette modification.

9/ fonds de concours CCPA – Piste Cyclable

Monsieur le Maire indique que la CCPA peut participer financièrement aux travaux de pistes cyclables via le fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables pour les travaux effectués rue Pierre Curie et Av St Exupéry.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à demander le fonds de concours.

10/ Décisions du Maire

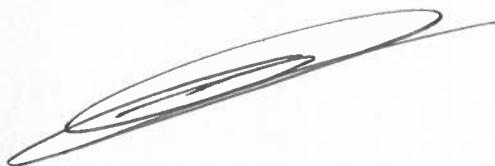
Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation

- Signature du marché avec RPC pour la fourniture des repas cantine
- 4 concessions cimetièrre (jusqu'à n° 17/2024)
- Pour les DIA, aucun droit de préemption n'é été fait (jusqu'au n° 31/2024)

La séance est levée à 19h30.

Le Président

Le Secrétaire

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.A stylized, cursive signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and several smaller loops and strokes below.